



PREFECTURE DE LOKOSSA

Récépissé

de Déclaration des Modifications

N°9/027/PDM/SGD/STCCD

- Vu la loi du 1^{er} juillet 1901 relative au contrat d'association ;
- Vu le décret du 16 août 1901, portant Règlement d'Administration Publique pour l'exécution de la loi précitée ;
- Vu le décret N°2001-234 du 12 juillet 2001 fixant les conditions d'existence et les modalités de fonctionnement des ONG et leurs organisations faitières ;
- Vu les pièces du dossier de demande d'enregistrement, objet de l'attestation de dépôt n° 9/031/PDM/SG/STCCD du 10 mai 2023,

Le Préfet du Département du Mono reconnaît avoir reçu de monsieur **KASSA Norbert**, une déclaration en date du 20 avril 2023, par laquelle sont communiquées les modifications apportées aux statuts, au règlement intérieur et aux organes dirigeants de l'association dénommée « **NONVITCHA** », enregistrée sous le numéro 1291/APA du 06 septembre 1933 du Gouverneur du Dahomey et dont le siège est situé à Grand-Popo, Cercle du Mono.

Les principales modifications portent sur :

- les objectifs ;
- le siège ;
- le bureau exécutif fédéral.

NOUVEAUX OBJETS

- entretenir et resserrer les liens naturels de fraternité et de solidarité qui unissent toutes les communautés liées par les présents statuts ;
- sauvegarder et promouvoir l'identité culturelle de ces communautés par tous les moyens appropriés ;
- contribuer à la définition et à la réalisation de projets de développement en partenariat avec les associations de développement et les mairies de leur aire géographique d'origine ou de résidence ;
- œuvrer pour la promotion, sur tous les plans, des membres des communautés concernées dans leur localité d'origine, sur le plan national, et à l'étranger.

NOUVEAU SIEGE SOCIAL

Place Nonvitcha, Grand-Popo centre, Arrondissement de Grand-Popo,
Commune de Grand-Popo, Département du Mono, République du Bénin
BP : 22 Grand-Popo ; Tél : +229 61 82 11 56 / 97 39 26 15 / 95 85 91 85
e.mail : association.nonvitcha@yahoo.fr ; www.nonvitcha.org

NOUVEAUX REPRESENTANTS DU BUREAU

Président : KASSA Norbert

1^{er} Vice-Président : HOUNKPONOU Germain

2^{ème} Vice-Président : DJOSSOU Justin

3^{ème} Vice-Président : ADOUHOUEKONOU Mathieu Kouassi

Secrétaire Général : HOUNZANGBE Zinsou Marcellin

Trésorier Général : SEHO Codjo Mathias

PIECES ANNEXEES A LA DECLARATION

Statuts et Règlement Intérieur de l'association, Procès-verbal de l'Assemblée Générale ordinaire, Récépissé de versement d'un montant de cinquante mille (50.000) francs CFA et extraits de casier judiciaire n° XSB5 FX43 DAQ7 NLJ8 du 04 mai 2023, n° TTBK Q23C TR94 F4C7 du 03 avril 2023, n° DWP2 DJXE CEZF BVW9 du 03 mai 2023, n° CXBZ MZ54 73CC FP6J du 08 mai 2023, n° F2WD ZBET KRQ3 D3LG du 27 avril 2023 et n° 7X86 A8ZS 8KND JLBJ du 02 septembre 2023, respectivement aux noms de messieurs KASSA Norbert, HOUNKPONOU Germain, DJOSSOU Justin, ADOUHOUEKONOU Mathieu Kouassi, HOUNZANGBE Zinsou Marcellin et SEHO Codjo Mathias.

Lokossa, le 15 mai 2023



Délégué Bienvenu MILOHIN

Copie:

- MISP (ATCR)
- Maire de la Commune de Grand-Popo.
- « - Dans un délai d'un mois, la déclaration est rendue publique par les soins de ceux qui, à un titre quelconque, sont chargés de l'administration ou de la direction de l'association au moyen de l'insertion au Journal Officiel » article 1^{er}, paragraphe 1 et 2 du décret du 16 août 1901 ;
- Conformément aux dispositions de l'article 5, paragraphes 3 et 4 de la loi du 1^{er} juillet 1901 « les associations sont tenues de faire connaître, dans les trois mois, tous les changements survenus dans leur administration ou direction, ainsi que toutes les modifications apportées à leurs statuts »



PREFECTURE DE LOKOSSA

**BORDEREAU D'ENVOI
DES PIECES ADRESSEES**

N°9/0411 /PDM/SGD/STCCD/SA

A

Monsieur KASSA Norbert
Président de l'Association « NONVITCHA »
BP : 22 Grand-Popo ;
Tél : +229 61 82 11 56 / 97 39 26 15

Grand-Popo

N° D'ORDRE	NOMBRE DE PIECES	SOMMAIRE	OBSERVATIONS
01	01	Récépissé n°9/027/PDM/SGD/STCCD du 15 mai 2023 de déclaration de modifications apportées aux textes fondamentaux de l'association dénommée «NONVITCHA»	En satisfaction à votre demande du 20 avril 2023

Lokossa, le 16 mai 2023



Dédégnon Bienvenu MILOHIN